

PRÉ-RAPPORT D'ENQUÊTE COMMUNAUTAIRE

Droit.s et Politique.s du Travail Sexuel 2026

AUTRICES :
Céline Belledent, Cybèle Lespérance,
Violet.te Sky, Hélène Le Bail, Héloïse Kordic



ceRcRID
CENTRE DE RECHERCHES CRITIQUES SUR LE DROIT

Centre
Max Weber
UMR 5283

SciencesPo
CENTRE DE RECHERCHES
INTERNATIONALES

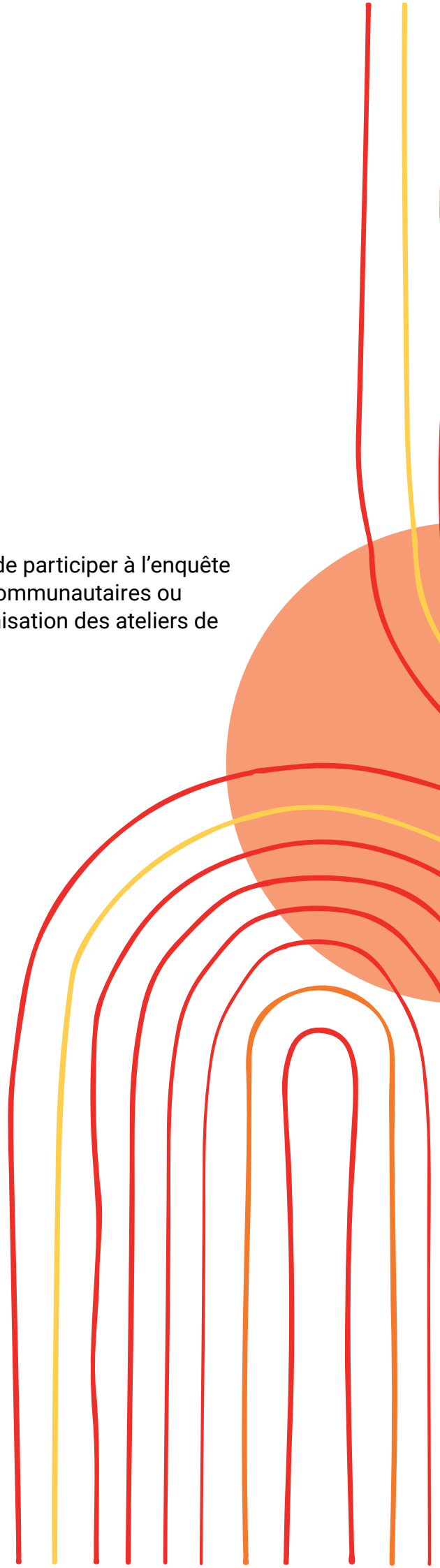
FÉDÉRATION
PARAPLUIE
ROUGE



TULLIA



Tous nos remerciements aux personnes qui ont accepté de participer à l'enquête communautaire, aux collectifs et aux associations communautaires ou d'accompagnement social qui ont rendu possible l'organisation des ateliers de contre-cartographie.



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
• ÉTAT DES LIEUX DES ENQUÊTES APRÈS LA LOI DU 13 AVRIL 2016	5
• LES RAPPORTS D'ÉVALUATION ET AUTRES SOURCES CHIFFRÉES	6
QUE DISENT LES TDS DES CONDITIONS DE VIE ET D'EXERCICE DU TRAVAIL SEXUEL ?	7
• DIVERSITÉ DES CONTRAINTES :	7
• RÉCURRENCE DES VIOLENCES :	8
• ACCÈS À LA SANTÉ :	9
POURQUOI LES TDS RÉCLAMENT UN ACCÈS AU DROIT COMMUN	11
POUR UNE SORTIE DE LA STIGMATISATION :	11
POUR DES DROITS DU TRAVAIL ET DES DROITS SOCIAUX :	12
POUR UN ACCÈS NON-DISCRIMINATOIRE À LA JUSTICE :	14
POURQUOI LES TDS VALORISENT LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE DANS LEUR TRAVAIL	16
• UN ISOLEMENT SOCIAL SOURCE DE VULNÉRABILITÉ	16
• DES LIEUX DE TRAVAIL COLLECTIFS :	17
• DES ASSOCIATIONS DE SOUTIEN ET COMMUNAUTAIRES	18
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE :	18

INTRODUCTION

Le 13 avril 2026, cela fera 10 ans que le Parlement français a voté la « Loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ». Dans le souci de renouveler les débats qui ont été vifs autour du vote de cette loi, le projet « Droit(s) et Politique(s) du Travail Sexuel 2026 » propose une recherche-action transdisciplinaire réunissant un consortium de chercheur·euses (juristes, politologues et sociologues) et d'associations de travailleuses du sexe (Fédération Parapluie Rouge, Tullia) ou alliées (Médecins du Monde). Il a obtenu un financement de l'Agence Nationale de la Recherche en répondant à l'appel Sciences Avec et Pour la Société (ANR-SAPS-RP2-2025) en raison de sa démarche participative. Le principal objectif du projet est de rédiger une législation alternative sur le travail sexuel fondamentalement construite à partir des expériences et opinions des personnes concernées.

Pour cela, le projet a mis au cœur de sa démarche une consultation communautaire, dont la méthodologie originale est présentée de manière détaillée à la fin de ce document. Notons ici que plus de 70 personnes y ont participé dans le cadre d'ateliers dans leur langue maternelle. Ce panel de personnes inclut des personnes migrantes d'une grande diversité d'origine et des Français·es, des personnes ayant de 20 à plus de 60 ans. Certaines ont pu profiter d'un parcours de sortie de la prostitution. La plupart sont toujours engagées dans le travail sexuel. Nous faisons le choix d'utiliser de manière privilégiée les termes de travail sexuel et TDS (pour travailleur·euses du sexe).

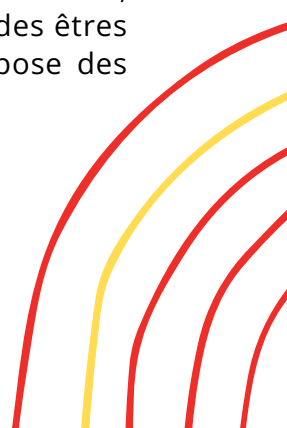
Ce court rapport propose un aperçu des points saillants issus de la consultation. Il n'est qu'un point de départ à une analyse plus approfondie.

État des lieux des enquêtes après la loi du 13 avril 2016

Au cours des trois années ayant suivi la mise en application de la « loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », plusieurs évaluations, gouvernementales et associatives, ont été menées en particulier sur deux aspects : la création d'une infraction de recours à l'achat d'un acte sexuel (la "pénalisation des clients") et la création d'un « parcours de sortie de la prostitution ». Néo Gaudy et Hélène Le Bail ont réalisé un travail de synthèse des évaluations et ont souligné que les constats convergeaient sur un grand nombre de points. Premièrement, la pénalisation des clients avait entraîné une précarisation des conditions de vie et de travail et un déplacement de l'activité ; deuxièmement, les travailleur·euses du sexe ou personnes se prostituant continuaient d'être directement pénalisées par des arrêtés municipaux (autrement dit, il n'y a pas de réelle « dépenalisation des personnes prostituées ») ; troisièmement, les parcours de sortie de prostitution, quoique adaptés aux besoins de certaines personnes, étaient mis en place de manière hétérogène et étaient source de lourdeurs administratives et de discriminations ; enfin, la loi n'a pas directement permis de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains ou d'autres formes d'exploitation.

Depuis ces premières évaluations, un certain nombre de publications ont mis à jour les données disponibles. Concernant le recul promis par les législateur·ices du nombre de personnes engagées dans le travail sexuel, les évaluations ne permettent pas de conclure à un quelconque impact de la pénalisation des clients. Les chiffres qui circulent le plus sont ceux de l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) qui, depuis quelques années, proposent une estimation à partir des annonces en ligne. Le mode d'évaluation est très approximatif et ne met en tout cas pas en évidence un recul de l'activité. Les autres chiffres qui pourraient permettre d'évaluer la situation sont ceux de l'enregistrement des personnes victimes et mises en cause pour proxénétisme par les services de police. Ces chiffres ne montrent pas non plus de recul, mais sont difficiles à interpréter dans la mesure où ils peuvent soit refléter l'augmentation des cas, soit refléter l'activité accrue des services de police.

Concernant le parcours de sortie de la prostitution (PSP), l'Observatoire des violences faites aux femmes (dépendant de la MIPROF - Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) mentionne que le programme a bénéficié à 1747 personnes entre 2017 et fin 2023 et a donc permis à un nombre non négligeable de personnes de voir leur séjour régularisé et d'obtenir un soutien financier. L'enquête de la Fédération des acteurs de solidarité, menée en 2024 auprès de 104 associations agréées, confirme la réussite de certains parcours, mais souligne encore l'accès discriminant et hétérogène à ce parcours, ainsi que le manque de moyens des associations. En 2024 également, l'association MIST (Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains) a réalisé une enquête participative dans les zones rurales et propose des pistes d'amélioration du PSP.



Les dernières enquêtes et les statistiques tendent à se focaliser sur le parcours de sortie de prostitution et sur les affaires de proxénétisme et de traite des êtres humains. Aucune enquête depuis les évaluations des années 2018-2019 ne cherche à évaluer l'évolution des conditions de vie et de travail des personnes concernées dont le nombre, semble-t-il, n'a pas drastiquement diminué. Une enquête de l'association Mouvement du Nid, portant essentiellement sur les femmes d'Afrique subsaharienne, se focalise sur la santé mentale. Les enquêtes ne portent pas non plus sur la « dépenalisation des personnes prostituées », à savoir sur le recul des arrêtés et autres dispositifs locaux permettant de viser les travailleur·euses du sexe. Notre enquête vise précisément à donner la parole aux premières concernées sur leur quotidien et leur opinion quant à l'application de la loi au cours des 10 dernières années.

Les rapports d'évaluation et autres sources chiffrées

- Rapport d'évaluation associatif « Que pensent les travailleur·euses du sexe de la loi prostitution » mené par un collectif de 11 associations et deux chercheur·euses, 2018.
- Rapport d'évaluation gouvernemental « Évaluation de la loi du 13 avril 2016 », corédigé par des membres de l'Inspection générale de l'administration, de l'Inspection générale de la justice et de l'Inspection générale des affaires sociales, 2019.
- « Rapport d'évaluation locale de la mise en œuvre de la loi 2016 », financé par le Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et la Fondation Scelles et mené par deux sociologues indépendants, 2019.
- Néo Gaudy, Hélène Le Bail. « Synthèse comparative des rapports d'évaluation de la loi française sur la prostitution de 2016 », 2020.
- Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist), « Un PSP en zone rurale ? Evaluation participative des parcours de sortie de prostitution », 2024.
- Fédération des acteurs de la solidarité : « Accès au parcours de prostitution : une enquête nationale au cœur des réalités de terrain », avril 2025.
- Mouvement du nid : « Santé et prostitution », Etude ASPIRE (Accès aux soins, Santé et Prostitution), 2025.
- Bilans annuels de l'OCRTEH, Direction nationale de la police judiciaire : « Etat de la menace 2022. Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle », « Lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et le proxénétisme. Bilan 2024 »
- Rapports annuels sur la base des statistiques publiques de la sécurité intérieure et de la justice publiés dans Infostat justice.
- SSMSI (service statistique ministériel de la sécurité intérieure) et MIPROF : « La traite des êtres humains en France. Le profil des victimes accompagnées par les associations en 2022 », 2023.
- MIPROF, « La prostitution en France », Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n°20, 2 mai 2024.

QUE DISENT LES TDS DES CONDITIONS DE VIE ET D'EXERCICE DU TRAVAIL SEXUEL ?

Cette partie met en évidence les sujets qui reviennent de manière récurrente dans les préoccupations des participant·es aux ateliers : les divers facteurs qui contraignent leurs conditions de vie et de travail, la question des risques pris et de leur sécurité et, enfin, le souci de rester en bonne santé et d'avoir accès à des services médicaux

Diversité des contraintes :

Les ateliers ont permis de mettre en évidence le caractère multiforme des contraintes pesant sur les TDS. Les situations vont des cas de grande précarité financière couplée à des statuts de résidence précaires, à des cas de conditions de travail risquées dues à la pénalisation de l'activité.

La précarité matérielle reste une des raisons du choix contraint du travail sexuel. Cette précarité se double souvent pour les migrant·es de la non-régularité ou de la précarité du séjour qui limite l'accès au marché du travail, enfermant les personnes dans les secteurs d'activité les moins protégés ou les moins qualifiés.

Les témoignages des femmes nigérianes sont exemplaires de ces situations. Souvent victimes d'exploitation, elles font face aux contraintes les plus violentes. Toutefois, mêmes celles qui ont bénéficié du parcours de sortie de la prostitution soulignent le poids d'une double précarité : d'une part l'aide obtenue reste peu élevée pour vivre et faire vivre leurs enfants, d'autre part le titre de séjour de six mois ne permet de travailler que dans des emplois très peu qualifiés et ne permet pas de reprendre des études.

*« Parce qu'avec le genre de papiers qu'ils nous donnent, ce n'est pas suffisant pour aller à l'école, parce que certaines écoles prennent un an, deux ans, etc., et les papiers qu'ils nous donnent, c'est des papiers de travail, pas des papiers pour aller à l'école. »
(femme nigériane, atelier 9)*

Beaucoup de personnes dans le parcours de sortie aimeraient avoir des formations et trouver de meilleurs emplois. Les titres de séjour sont trop courts pour stabiliser une situation professionnelle et débouchent souvent sur une situation de séjour incertaine car dépendante d'un contrat de travail. Nombre d'entre elles ne cachent pas compléter leurs revenus en reprenant le travail sexuel pendant ou après le parcours de sortie.

Les personnes en situation de handicap expriment aussi comment le TDS est une activité qui leur permet de compléter des aides qui leur imposent de vivre avec peu d'argent :

*« Moi je travaille très très peu. C'est pour arrondir mes fins de mois parce que j'ai l'Allocation Adulte Handicapé. Donc c'est pour vivre. Je suis à moins de huit cents tous les mois [...] Je dois faire entre 20 et 25 heures au taux horaire SMIC/semaine. Si je fais moins, j'ai moins d'allocs. Si je fais plus, on considère que je ne suis pas handicapée. Donc clairement, je n'ai pas intérêt à déclarer. »
(femme française, atelier 5)*

Alors que beaucoup de TDS françaises déclarent leurs revenus et aimeraient avoir un statut de travail relevant du droit commun (comme nous le développons ci-dessous), les situations de précarité amènent beaucoup de personnes bénéficiaires de diverses allocations à ne pas déclarer leurs revenus quand le travail sexuel est considéré comme un complément.

Les femmes trans évoquent pour leur part les obstacles dans la recherche d'emploi du fait de la transphobie. Les femmes migrantes chinoises soulignent que face au peu de choix d'emploi pour les sans-papiers, le travail sexuel est pour certaines le moins exploitant. Ainsi, pour beaucoup, dans un accès contraint au marché du travail, le travail sexuel offre la possibilité d'une flexibilité des horaires, d'un gain d'autonomie et de revenus plus élevés. Ce sont autant d'avantages qui entrent dans la balance malgré les risques importants que nous décrivons ci-dessous.

Réurrence des violences :

Les témoignages de violences sont récurrents dans les ateliers et renvoient à un large panel de situations. Les violences les plus graves sont les attaques physiques, dont les viols et les meurtres. Tous les ans, le 17 décembre, les communautés de TDS commémorent le souvenir de celles et ceux qui sont mort·es dans leur activité au cours de l'année. Les femmes migrantes, les plus vulnérables en particulier, ont exprimé l'angoisse à chaque moment de prendre des risques immenses. Le second aspect des situations les plus graves sont celles du recrutement et du travail sous la menace. Nous avons recolté les témoignages déjà bien documentés de femmes d'Afrique subsaharienne enrôlées dans des réseaux de traite, mais aussi ceux de personnes non migrantes forcées de vendre des services sexuels :

*« - Ils me disent [...] commence à faire des fellations aux clients et tout et moi j'ai dit oui. Enfin... j'étais sous la contrainte en fait : ils avaient un couteau, ils m'ont dit "tu fais pas on te plante" et après les clients ils m'ont jeté de l'argent dessus ils m'ont humiliée, ils m'ont clairement humiliée.
- C'est des fils de pute. Franchement t'as vu comment ils embrigadent dans les réseaux, j'ai envie de chialer putain. »
(femmes cis et trans françaises ayant commencé mineures, atelier 4).*

Les violences et le sentiment d'insécurité se déploient bien plus largement que ces seuls risques physiques et de menaces. Sont évoquées les situations de vols, de harcèlement, d'humiliation, de pratiques non désirées. Les vols sont un souci permanent dans l'exercice du travail, les TDS doivent faire attention à leur argent, leurs bijoux, leur téléphone. Des bandes visent les TDS via leurs annonces en lignes et les braquages sont parfois très violents. La semi-légalité du travail sexuel entraîne un non-recours à la police et fait des TDS une cible facile.

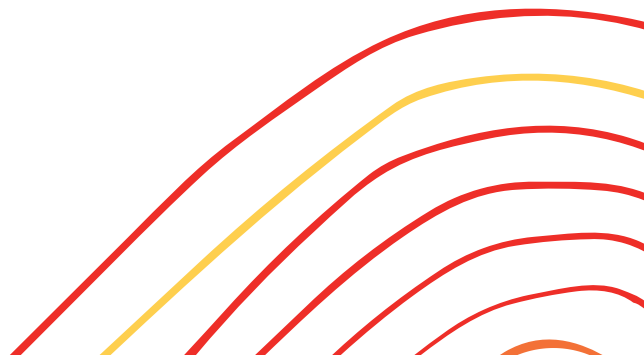
Le harcèlement vient à la fois de la police lors des divers contrôles, que de clients ou de voisin·es et usagers des sites d'annonces. Par ailleurs, les insultes et humiliations sont également courantes, que ce soit dans la rue ou sur les réseaux sociaux. Enfin, les participant·es évoquent de nombreuses situations de pratiques subies : demandes de pratiques violentes ou fantasmes déplacés, rapports non protégés, drogues versées dans les boissons, rapports filmés à leur insu, images diffusées sur internet, etc.

« Certaines personnes ont l'intention de venir vous faire du mal. Certaines viennent, elles vous frappent, vous volent votre argent, votre téléphone. Même quand vous marchez dans la rue, certains vous harcèlent parce qu'ils pensent que toutes les femmes sont des prostituées. Ils peuvent vous interpeller. Ils peuvent vous interpeller dans la rue. "Chérie, c'est combien ?" Comme ça, c'est pas bon [émotion]. Ils aiment vous parler comme ça, c'est honteux de leur part. [...] Oui, et je pense que la protection des prostituées n'est pas suffisante. [...] Imaginez-vous sans protection en France, exerçant un travail illégal. Vous ne voyez pas votre droit d'appeler la police quand vous êtes harcelée, ou... surtout quand vous n'avez pas de papiers. » (femmes nigérianes, atelier 9)

Ce sentiment d'insécurité extrêmement fort amène les participant·es aux ateliers à raconter leurs techniques de protection (travail en groupe, système d'alarme, gaz lacrymogène, formation d'auto-défense), voire leur souhait de posséder des armes. Elles évoquent aussi le fait que ces diverses armes peuvent se retourner contre elles. Elles mettent en évidence la grande difficulté à avoir recours à la police et le sentiment d'être peu protégé·es, question centrale sur laquelle nous revenons dans la partie sur l'accès au droit commun.

Accès à la santé :

Un constat clé qui ressort des ateliers est, de la part des migrantes de pays plus pauvres, la reconnaissance à l'égard de la France quant à la qualité des soins médicaux. Cette reconnaissance concerne à la fois le système de santé publique et le tissu associatif qui accompagne les TDS :



*« En tant que travailleuse du sexe, je suis venue ici avec le SIDA en phase terminale. Ils m'ont rétablie, ils m'ont traitée comme un être humain. Je me suis sentie renaître, car je n'avais jamais reçu un traitement aussi bon. Je pensais que j'étais dans la dernière ligne droite... J'avais le SIDA. Ils m'ont très bien traitée, sans dégoût. Les médecins, les infirmiers, m'accompagnaient, l'association, tout. »
(femme trans latino-américaine, atelier 8)*

En particulier pour les femmes les moins jeunes, la santé est au cœur des préoccupations. Elles soulignent l'importance de l'AME (Aide médicale de l'Etat) pour les personnes sans titre de séjour. Dès que certains soins ne sont pas couverts par l'AME, beaucoup ne se soignent pas. Cette appréciation des services médicaux et du travail des associations ne les empêche pas, comme le reste de la population, de regretter le coût de la complémentaire santé et l'encombrement des services médicaux.

Si les ateliers ont mis en évidence les atouts du système français, de ses services publics et du tissu associatif, en particulier le tissu associatif communautaire, les participant·es ont également souligné les risques et les obstacles à une prise en charge pour les TDS. Les ateliers rappellent les enjeux en termes de prévention et de santé mentale. La question de la prévention est centrale et demande de ne pas être imposée de l'extérieur et de respecter la confidentialité. Ainsi le recours à la PrEP (Prophylaxie préexposition au VIH) soulève récemment des critiques lorsqu'elle est imposée par le corps médical. En outre, les personnes soulignent l'importance d'être considérées dans leur intégralité et non pas seulement pour leurs pratiques sexuelles.

La dimension psychologique est centrale pour les TDS. La santé mentale est mise à mal par la combinaison de la violence, de la précarité et de la stigmatisation. L'accès à des soins en santé mentale est confronté aux enjeux de la langue et de la culture, d'où l'importance des associations communautaires.

POURQUOI LES TDS RÉCLAMENT UN ACCÈS AU DROIT COMMUN

Les ateliers de contre-cartographie ont rassemblé des TDS occupant diverses positions sociales. Elles n'ont, de ce fait, pas tous·tes les mêmes besoins et les mêmes demandes en termes de droits. Pourtant, le besoin de sortir de la stigmatisation du travail sexuel revient dans presque tous les ateliers. Ensuite, selon les positions sociales et les statuts, des demandes émergent d'accès au droit du travail, aux droits sociaux, à une justice non discriminante, en un mot, un accès au droit commun.

*« [Notre atelier] a fait une proposition assez révolutionnaire. C'est : "appliquer la loi". Je ne sais pas comment ça va passer, mais je pense qu'il faut faire une proposition de loi qui oblige à appliquer la loi. »
(militantes TDS européennes, atelier 2).*

Pour une sortie de la stigmatisation :

Si certain·es font état d'une situation plus confortable parce que bien soutenu·es par une communauté et un entourage compréhensif, d'autres participant·es aux ateliers font état d'une forte stigmatisation du travail sexuel et des personnes qui le pratiquent. La stigmatisation peut être vécue ou elle peut être crainte. Elle se retrouve dans les rapports avec l'entourage, avec les institutions publiques, lors des déplacements dans l'espace public et dans le rapport à soi.

Plusieurs personnes disent se cacher de leur entourage, dissimuler leur activité à leurs proches. Comme nous le détaillons ci-après, ceci produit de l'isolement. Cette stigmatisation a différentes sources. Les TDS donnent plusieurs exemples de stigmatisation dans des institutions publiques. Les personnes disent avoir été traitées différemment du fait de leur activité ou encore développer des stratégies d'évitement, comme se déclarer multipartenaire plutôt que TDS pour ne pas être jugée dans une consultation médicale (atelier 2). Dans plusieurs ateliers remonte la demande de formation à l'accueil des TDS dans le milieu médical ou encore dans les services d'accompagnement à la recherche d'un emploi.

Cette stigmatisation des personnes exerçant le travail sexuel est parfois doublée d'autres discriminations liées au racisme ou à la transphobie.

*« Par exemple, je suis allée à la police et j'ai été victime de discrimination parce que je suis trans. Je suis allée à la préfecture et on m'a traitée comme un homme alors que je suis une femme. Et j'aimerais qu'on me traite comme une femme parce que mon image est celle d'une femme. Tu comprends ? J'aimerais qu'on me respecte parce que je travaille dans la rue et qu'on ne me crie pas dessus ou qu'on ne m'insulte pas. En ce qui concerne la société, j'aimerais que lorsque je vais chez le médecin, on m'appelle par mon vrai nom, Alyson, et non par Juan, par exemple. Mon vrai nom, ma connaissance. [...] Je ne sais pas, je ne sais pas, quoi d'autre ? En ce qui concerne mes droits, j'aimerais que mes droits soient respectés comme ceux d'une personne comme ça. »
(femme trans migrante d'Amérique Latine, atelier 3)*

La stigmatisation est tellement forte qu'elle conduit les personnes à rester distantes des institutions publiques mais aussi à ne pas se sentir à l'aise dans les déplacements ordinaires dans l'espace public :

*« Je travaillais plus loin et je devais prendre le bus, et mon Dieu... [...] je me disais que si j'arrive vivante chez moi c'est de la chance. "Qu'est-ce que tu fais ici ?! Ici on t'aime pas !" et ça arrivait tous les jours dans le bus... Et parfois, tu sors plus maquillée, un peu plus exagérée que d'habitude pour aller travailler. Je devais avoir le visage baissé dans le bus. En plein été, je venais avec un manteau et une capuche. En plein été, je devais supporter cette chaleur. Pour partir, je devais mettre un chapeau pour ne pas... Et comme ça, assise comme ça. C'était un traumatisme tous les jours. »
(femme trans latino-américaine, atelier 7)*

La stigmatisation est particulièrement difficile puisque qu'elle s'articule à un sentiment général d'avoir une place sociale très dévalorisée qui peut rejaillir sur le rapport que les personnes entretiennent à elles-mêmes :

*« Tout le monde nous méprise. Je vais vous dire, honnêtement, nous n'y pouvons rien. Nous nous méprisons même un peu nous-mêmes, en réalité. Je ne mens pas. C'est comme ça. Nous ne gagnons pas beaucoup d'argent et nous n'avons aucune compétence. »
(femme chinoise, atelier 1)*

Dans plusieurs ateliers est revenue l'idée d'organiser des formations contre la stigmatisation des TDS et particulièrement des TDS les plus minorisé·es parce que migrant·es, racisé·es ou trans. Ces formations pourraient être proposées dans l'éducation à la vie affective et sexuelle, dans les formations aux emplois médicaux ou sociaux, ainsi que dans les accueils des services publics (France travail, préfecture...).

Pour des droits du travail et des droits sociaux :

Pour certain·es TDS, la meilleure solution serait d'accéder à un titre de séjour qui leur permettrait de stabiliser leur situation et de rechercher un autre emploi, mais pour la plupart, la première demande est d'améliorer les conditions de travail.

Pour les premières, souvent migrantes peu francophones, la demande principale est d'avoir un titre de séjour pour pouvoir avoir un « better job » (atelier 9, femmes nigérianes). Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, le cadre du PSP ne prévoit que la délivrance de titres de séjour de six mois renouvelables qui ne permettent pas aux personnes dans les parcours de sortie de stabiliser leur situation. L'accès à un titre de séjour conditionne pourtant la stabilisation de leur situation et celle de leur entourage. L'impossibilité à se projeter dans le temps les maintient dans une importante précarité. Elles demandent, en outre, d'accéder à des titres de séjour si elles payent des impôts en France.

*« Alors parce que tu n'as qu'un récépissé. Tu n'as pas un titre de séjour. Imagine certaines d'entre nous. Nous avons les papiers pendant deux ans. Après ces deux ans, c'est fini. T'as plus rien. Tu retournes à la rue. Tu retournes à ta vie d'avant. Tu recommences à lutter. Alors, je pense que c'est important. Nous avons besoin des papiers, nous avons besoin du titre de séjour. Parce que si nous avons ce titre de séjour, alors nous pouvons travailler. Nous pouvons avoir une meilleure vie, pour nous, pour payer nos factures, pour prendre soin de notre famille, etc., etc. »
(femme nigériane en parcours de sortie de prostitution, atelier 9)*

Pour les autres, la demande est celle d'une reconnaissance à part entière du travail sexuel.

« Je pense que nous devrions faire une réunion ou quelque chose pour que notre travail soit légalisé. Et comme ça, il n'y aurait pas autant de difficultés pour nous. Et ainsi, la police et les services de santé nous prendraient en compte, ce qui serait comme dénouer un nœud pour nous. Même si nous devons payer, au moins nous serions totalement légales. Je pense que cela permettrait presque de surmonter toutes les difficultés liées au danger de travailler dans le parc : les cris, les mauvais traitements, les coups, le froid, le rejet par la police. » (femmetrans d'Amérique latine, atelier 8)

Pour les TDS qui souhaitent poursuivre le travail sexuel, les participant·es aux ateliers demandent à accéder au droit du travail comme dans d'autres corps de métier. Cette demande est intrinsèquement liée au souci de réduire les violences ainsi que de réduire la stigmatisation qui fait obstacle aux relations avec les divers services publics. Elles demandent que plusieurs statuts soient possibles, adaptés à leur manière de travailler, seules ou à plusieurs, chez elles ou à l'extérieur, régulièrement ou occasionnellement, etc. Des TDS disent avoir peur des contrôles qu'elles pourraient subir si elles se déclaraient, en particulier, peur des risques que font peser la pénalisation du proxénétisme sur leur entourage. Dans le même sens, il importe que les divers services de l'État garantissent la confidentialité de leurs données et le cloisonnement entre les différentes institutions publiques. Plusieurs TDS ont exprimé la peur que cette garantie ne soit pas respectée.

Les TDS rappellent dans les ateliers qu'elles s'acquittent d'impôts et qu'il serait donc normal qu'elles accèdent au droit commun et aux droits sociaux. Comme les autres travailleur·euses, les TDS voudraient pouvoir bénéficier d'une retraite ou encore souscrire une assurance professionnelle. Elles voudraient aussi avoir la possibilité d'accéder à un compte bancaire et éventuellement à d'autres services bancaires, comme l'usage d'un terminal de paiement. D'autres insistent sur l'importance de fonctionner avec de l'argent liquide pour éviter le traçage de leurs clients et de leur activité.

Comme nous l'avons écrit ci-dessus, plusieurs participant·es aux ateliers indiquent avoir été pris·es en charge correctement pour leur suivi santé. L'AME et la CMU sont des dispositifs essentiels à la prise en charge des personnes les plus vulnérables parce qu'elles viennent d'arriver en France ou parce qu'elles ont des revenus modestes. Alors que plusieurs personnes demandent que soient réduits les délais d'attente pour une prise en charge médicale, les récentes restrictions d'accès à l'AME font craindre au contraire un allongement.

Plusieurs participant·es aux ateliers souhaiteraient une formation médicale adaptée aux besoins particuliers des TDS. Outre la stigmatisation dont nous avons parlé précédemment, plusieurs personnes demandent que les personnels médicaux soient mieux formés à la PrEP et au traitement post-exposition (TPE).

Enfin, les plus précarisé·es parmi les participant·es aux ateliers décrivent des conditions de vie indignes ne respectant pas les besoins d'hygiène, de santé et de sécurité de base. Ce constat vient de personnes sans titre de séjour sur le sol français mais aussi de personnes qui ont un titre de séjour dans un autres pays européen ou qui, venant d'un pays européen, ont le droit de circulation et d'installation mais pas accès aux aides au logement ou à d'autres droits sociaux protecteurs.

Pour permettre un meilleur accès aux droits et éviter les pratiques de non-recours, les associations servent souvent de médiation en proposant notamment des dispositifs de traduction, souvent manquants dans les services sociaux, les institutions publiques et les consultations médicales.

Pour un accès non-discriminatoire à la justice :

Le rapport à la police et à la justice est vécu comme particulier et discriminatoire par les participant·es aux ateliers. La police ne protège pas toujours les TDS qui en auraient besoin mais, plus encore, plusieurs personnes relatent des situations de harcèlement de rue de la part de la police. Les situations qui s'accumulent entraînent une peur de la police.

Nombre des TDS rencontré·es dans les ateliers regrettent ces pratiques policières qui compliquent leur activité. Elles dénoncent le fait que si elles rencontrent des difficultés avec des clients, la police ne les prend pas au sérieux ou ne se déplace pas.

*« Il y a des fois où tu as un problème, et tu appelles la police, et la police va commencer à te poser des questions et à rire. C'est comme se moquer. Oui, et elle commence à se moquer de toi. Et elle te dit, ah, madame, tu sais que la prostitution est interdite ? »
(femme dominicaine, atelier 10)*

Les participant·es relatent la façon dont la police ne protège pas les TDS, au contraire comment elle joue avec l'idée fausse que l'exercice du travail sexuel est interdit et profite de la situation pour contrôler fréquemment les papiers des TDS, les fouiller, les menacer de gardes à vue non fondées.

*« - S'ils veulent contrôler tes papiers, ils viennent : "eh madame, madame" [rires collectifs]. Si tu travailles dans la rue, ils ne sont pas censés stopper qui que ce soit. Quand tu te tiens quelque part en train de travailler, ils ont le droit de contrôler tes papiers. Tu comprends ? Mais parfois, t'es en train de travailler et ils te stoppent juste pour contrôler tes papiers. Mais si t'as besoin d'eux, tu ne peux pas les trouver [...]
- Je suis tellement fatiguée. La police ne va pas chercher les gens qui font des problèmes. Ils vont venir voir les prostituées et leur poser des questions. "Donne-moi tes papiers". Les mauvaises personnes dans la rue, la police ne va pas se concentrer sur ces gens. C'est comme ça. » (femmes nigérianes, atelier 6)*

Ces pratiques constituent une forme de harcèlement, de traitement d'exception du fait d'exercer un travail sexuel, ce qui est dénoncé par certain·es TDS :

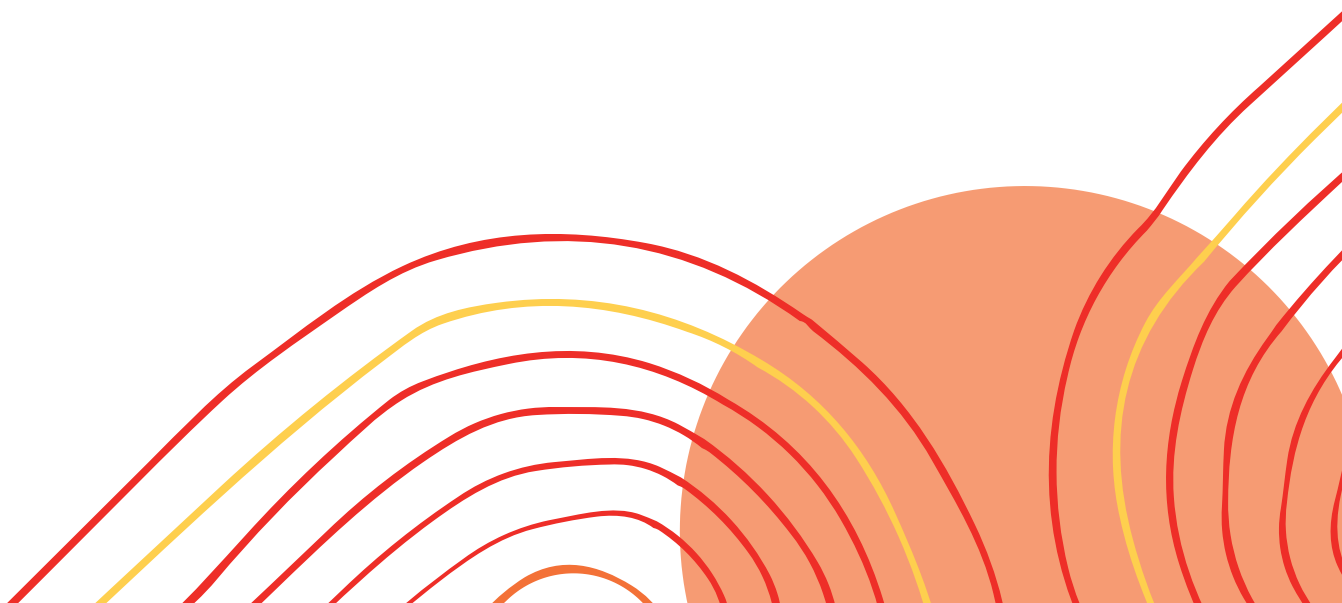
*« Parce que si je gare ma voiture normalement, j'ai aussi une amende. C'est général. Pour tous les citoyens. Mais nous, on ne nous permet pas de payer le stationnement. Oui. Ils m'ont pris ma voiture alors que je payais mon stationnement.
- Comment ça ?
- Oui, comme ça. [...] J'avais acheté mon ticket [de stationnement] et ils me l'ont prise comme ça. »
(femme dominicaine, atelier 10)*

Alors même que la loi de 2016 a levé le délit de racolage passif, des arrêtés municipaux « anti-prostitution » ont été pris dans plusieurs grandes villes. Ces arrêtés municipaux sont particulièrement pénibles pour les TDS. Ils renforcent le risque de harcèlement policier, les amendes pour stationnement et des mises en fourrière de véhicules dans lesquels travaillent les TDS.

*« - Notre demande, c'est les caravanes. Les caravanes, les camions, les camping-cars, si tu veux. Parce que à Bordeaux, Lyon, par exemple, ça existe. Et ici dans notre ville, non. [...] À Bordeaux, par exemple toutes les filles travaillent comme ça.
[Dans notre ville] il y a ma copine roumaine, elle travaille comme ça dans le camion et travaille 3-4 mois comme ça et la police surveille et un jour viennent 3, 4 policiers et ils l'ont embarquée
Oui ils l'ont embarquée, c'est pour ça que je dis je pense que ici, ce n'est pas possible. À Bordeaux, elles sont protégées par la police, enfin elles sont protégées, les travailleuses du sexe... La police passe et demande : est-ce que vous avez des problèmes ? Ce n'est pas qu'elle les protège mais ils sont là pour elles, quoi. » (femme bulgare, atelier 12)*

En plus d'être vue comme un obstacle à l'activité, comme un risque de harcèlement, la police n'est pas un recours possible pour nombre de TDS. En effet, plusieurs rapportent ne pas appeler la police ou ne pas porter plainte. Elles expliquent ne pas pouvoir le faire par peur que leur plainte se retourne contre elles si elles n'ont pas de titre de séjour ou encore parce qu'elles ont connu par le passé de mauvaises expériences avec la police.

Plusieurs TDS rencontrés lors des ateliers souhaiteraient une meilleure lutte contre l'exploitation en général et en particulier celle des mineur·es. Toutefois, elles n'osent pas toujours s'engager dans ces démarches et lorsqu'elles le font, les procédures judiciaires sont longues, ce que regrettent certain·es.



POURQUOI LES TDS VALORISENT LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE DANS LEUR TRAVAIL

Dans cette partie, nous rassemblons un ensemble d'arguments développés au cours des ateliers qui expliquent l'importance des réseaux de solidarité et comment la ou les communauté(s) peuvent être organisées comme ressources. Ces témoignages et idées s'articulent au regard des lois de pénalisation entourant le travail sexuel, lois qui tendent à isoler les personnes et à empêcher les formes de coopération qui sont sources de sécurité et de pouvoir d'agir.

Un isolement social source de vulnérabilité

Les participant·es aux ateliers ont évoqué les processus d'isolement. La stigmatisation du travail sexuel les amène à ne pas oser en parler autour d'elles, dans leur famille, leur groupe d'amis, leur communauté immigrée, et par conséquent à devoir se cacher et à se sentir seul·es. Certain·es ont évoqué qu'il pourrait être intéressant de développer un soutien à l'outing, comme cela existe dans les communautés LGBT+.

La stigmatisation de leur activité peut aussi entraîner une difficulté à commencer ou à maintenir une relation amoureuse ou de couple, que la ou le partenaire soit au courant ou non. Les lois sur le proxénétisme ne sont pas étrangères à ces difficultés, étant donné que les TDS exposent leur partenaire au risque de poursuites pour proxénétisme.

En dehors des relations familiales et amoureuses, beaucoup de TDS aimeraient également pouvoir coopérer avec des partenaires de travail et dénoncent de manière récurrente la définition large du proxénétisme en France qui permet de poursuivre pénalement l'aide et l'entraide.

*« Laissez-moi vous expliquer : il y a exploitation lorsque quelqu'un me contrôle contre ma volonté. Lorsque je ne veux pas de ce contrôle, c'est de l'exploitation. Mais si c'est volontaire ? »
(femme chinoise, atelier 1)*

Dans ce contexte d'isolement, voire de marginalisation du fait de l'activité, la socialisation amicale ainsi que les réseaux de solidarité se resserrent souvent autour des personnes partageant le même parcours de migration et la même expérience de travail sexuel. Parmi les personnes migrantes, l'entraide est très importante pour trouver un logement, prendre des repères, avoir un titre de séjour, malgré la barrière de la langue. Pour toutes, migrantes ou non, les réseaux sociaux en ligne permettent d'échanger beaucoup d'informations et servent de base à des relations amicales ou militantes.

Des lieux de travail collectifs :

Comme nous l'avons dit ci-dessus, une des préoccupations centrales des TDS est celle des violences. Face à cette réalité, un sujet revient de manière systématique dans les ateliers : le fait de travailler à plusieurs. Que ce soit dans la rue ou dans des appartements, les participant·es décrivent leurs stratégies pour éviter l'isolement et se protéger les un·es les autres.

*« On essaie [de travailler ensemble]. Parfois, on est quatre sur le chemin, mais il arrive que deux ou trois personnes ne soient pas là. Alors, une seule personne ne suffit pas... Ils peuvent la frapper, prendre l'argent ou faire ce qu'ils veulent. »
(femmes nigérianes, atelier 6)*

Beaucoup des discussions ont critiqué la législation sur le proxénétisme qui empêche le travail à plusieurs et ont décrit les avantages d'avoir des espaces collectifs partagés et plus sécurisants.

*« Le truc je trouve le plus important c'est d'avoir un lieu pour les personnes qui font ça et je trouve qu'il y aurait moins de danger que d'être chacun dans son coin ou d'être dehors. Si les personnes qui ont envie de faire ça, elles ont un lieu, il y aura moins de proxénètes, etc. »
(femme française, atelier 4)*

Les discussions soulignent aussi que ces formes de coopération permettraient de réduire les conflits autour des prix et maintenir collectivement des tarifs plus élevés pour les services sexuels. Le travail collectif pourrait peut-être aussi permettre de proposer des alternatives aux sites d'annonces payants basés à l'étranger qui représentent une part importante des dépenses des TDS. Les participant·es évoquent ainsi la possibilité de prendre en charge la publicité de manière collective.

Dans un atelier rassemblant des personnes migrantes et non-migrantes, les participant·es ont souligné l'importance de contrer les haines entre groupes et de créer un sentiment de communauté entre elles toutes, une communauté qui est rendue difficile par le contexte de répression et qui exacerbe les violences :

« - I will also advise people working that there should be a love among themselves, because there are some hatred [...] when something bad happens to the person, the rest will not bother to rescue, because they have the hatred. So, I will also say, let there be love and likeness between anyone walking on the street, be you black or white. [...]

- Oh c'est trop beau ce qu'elle dit, je te jure.

-Dommage je ne comprends pas l'anglais

- Elle est en mode faut qu'il y ait de l'amour. Entre nous, entre travailleuses parce que s'il y en a une qui réussit mieux, quand on voit qu'elle est dans la merde on ne va pas aller l'aider. [...]

(femmes trans et cis nigérianes et françaises, atelier 4)

Bien évidemment les participant·es ne sont pas naïves quant au fait qu'il existe des tensions entre TDS et que l'exploitation peut aussi venir de l'intérieur de la communauté, mais l'organisation légale est précisément une solution pour lutter contre des formes d'organisation souterraine, qui peuvent facilement dévier vers les violences entre TDS.

Des associations de soutien et communautaires

Au cours des discussions, beaucoup de participant·es ont souligné l'importance et la qualité du tissu associatif français. Certes les ateliers ont été organisés grâce à des associations, ce qui entraîne un biais, toutefois le rôle de ces associations dans la vie des personnes, leur sécurité et leur accès à leurs droits est absolument évident et confirmé par de nombreuses autres enquêtes. Nous avons déjà évoqué ci-dessus les retours positifs sur l'accès aux soins en France. C'est un sujet crucial pour des personnes marginalisées — personnes TDS, migrantes, sans-papiers, minorisées de genre, en situation de handicap — et les associations jouent un rôle dans cet accès.

Le rôle des associations (communautaires ou d'accompagnement social) est également évoqué dans de nombreuses autres situations : médiation avec les voisin·es, avec la police, accompagnements dans les divers services publics, suivi de procès, etc. Ce rôle n'est pas seulement de faciliter les démarches et les contacts, mais aussi de créer un espace de confiance où les risques de stigmatisation sont réduits. En ce sens, les approches communautaires sont particulièrement appréciées, que ce soit par la présence de salarié·es pair·es ou par la création d'associations par les personnes concernées elles-mêmes.

L'approche communautaire permet également d'adapter les actions au plus près des besoins. Un exemple cité est celui du projet Jasmine de lutte contre les violences faites aux TDS. Ce projet vise à réduire les violences par différents outils, dans une autre approche que celle de la loi actuelle, qui ne propose comme seule solution que l'arrêt de l'activité. D'autres participant·es évoquent des initiatives particulièrement bien adaptées à leur besoin, telles que les formations d'auto-défense adaptées au travail sexuel ou les formations aux premiers secours pour intervenir auprès des collègues ou auprès de clients âgés qui risquent des crises cardiaques. Il y aurait beaucoup d'autres exemples à donner quant à la façon dont l'approche communautaire permet à des associations de faire évoluer les programmes au plus près des besoins.

Sans que cela ne soit dit directement, les témoignages récoltés au sujet des associations soulignent l'importance du financement, non seulement de l'aide à la sortie de la prostitution, mais aussi des actions de prévention en santé et contre les violences dans un positionnement non jugeant. Enfin, les participant·es appellent à la multiplication d'espaces d'entraide et d'échanges communautaires et solidaires.

Méthodologie de recherche

La méthodologie de recherche mise en œuvre reflète la dimension participative et communautaire du projet, elle respecte la parole des personnes enquêtées. Elle est participative parce qu'elle rassemble chercheuses et TDS, chacun·e apportant son expertise. L'idée principale est de rendre compte de la parole des personnes pratiquant le travail sexuel aussi précisément que possible ; raison pour laquelle, lorsque cela était possible et grâce aux médiatrices culturelles et communautaires, les ateliers ont été organisés dans une langue confortable pour les TDS.

La démarche est communautaire parce qu'elle cherche à comprendre une dynamique collective, d'un groupe de personnes ayant une communauté d'expériences et d'intérêts située dans des contextes multiples

Plusieurs réunions de travail ont conduit l'ensemble de l'équipe de la recherche (chercheur·euses, médiatrices culturelles et TDS) à l'élaboration de la méthodologie de l'enquête communautaire. L'intention de départ était de pouvoir discuter avec un panel important et divers de TDS pour documenter leurs conditions de vie et comprendre leurs besoins en termes de droits, qui une fois collectés, seraient retranscrits dans la proposition de loi.

La méthodologie de recherche que nous avons choisie est la contre-cartographie. Cette méthode de collecte des données favorise *in situ* la co-construction. Elle encourage la réflexivité sur l'expérience, la mise en commun des récits et la mobilisation de l'imagination collective contrairement à des méthodes de collecte des données plus individualisées (entretiens, récits de vie...) dans lesquelles le commun émerge plutôt au moment de l'analyse. La contre-cartographie est une pratique simple, conviviale, qui permet à la fois de spatialiser les expériences, de rendre compte des trajectoires sociales et de symboliser sa position sociale. Le principe est de rassembler un groupe de personnes autour d'une feuille de papier pour une durée de deux heures et de demander aux participant·es de discuter et réaliser ensemble une représentation graphique de leur expérience. La légende des cartes est la même dans chaque atelier, nous l'avons établie par brainstorming lors de nos réunions de préparation entre chercheur·euses, médiatrices culturelles et TDS. Comme l'indiquent plusieurs titres des cartes réalisées, les TDS cherchent à faire entendre leurs voix : « Des voix qui ont besoin d'être écoutées » (atelier 10), « *Aidez-nous à porter notre voix* » (atelier 7), « *Les voix du futur* » (atelier 8), « *Paroles qui viennent du cœur* » (atelier 1). Ces ateliers ont été enregistrés. L'analyse repose donc sur les cartes réalisées et sur les entretiens collectifs enregistrés.

Les participant·es ne devaient pas tomber d'accord, ils et elles pouvaient présenter des positions différentes ou contradictoires.

Une journée de travail entre les membres du projet de recherche a permis de nous former à l'animation des ateliers. Ainsi, les ateliers ont été menés par les TDS et chercheuses membres du projet en coopération avec les médiatrices culturelles et communautaires des associations. Ces entretiens collectifs se sont déroulés dans cinq villes de France de tailles différentes, ils ont été organisés avec les bénéficiaires de six associations (quatre associations communautaires et deux associations d'accompagnement social) et au cours d'un événement organisé par des TDS. Ils ont été réalisés dans les langues qui étaient les plus confortables pour les TDS, parfois avec la traduction de médiatrices culturelles travaillant dans les associations. Nous avons échangé avec plus de 70 personnes d'au moins 9 nationalités différentes travaillant dans la rue, à domicile, via des annonces en ligne ou ayant bénéficié du parcours de sortie de la prostitution.

Nous avons choisi, dès le départ, de rétribuer les participant·es aux ateliers. Les personnes les plus vulnérabilisées sont souvent objet de recherche en sciences sociales sans que le temps consacré à ce travail soit rémunéré. Symboliquement aussi, recevoir une somme d'argent pour un travail effectué permet de reconnaître la valeur de la participation. Nous avons donc donné une compensation financière modeste à chaque participant·e.

Traitement des données sensibles

Au-delà des questionnements classiques propres aux méthodes qualitatives, ce travail de terrain implique des enjeux spécifiques.

- Les données traitées au cours de cette recherche sont particulièrement sensibles au vu de la vulnérabilité du public étudié : une population marginalisée, qui cumule des difficultés (parcours de migration, séjour irrégulier ou permis de séjour temporaire), des stigmas (en particulier liés à la transidentité, mais aussi au racisme et à l'activité du travail sexuel) et qui peut également susciter une forme de curiosité et donner envie de retrouver l'identité des personnes en question.
- Une recherche participative avec des acteur·ices peu ou pas formé·es aux méthodes des sciences humaines et sociales.

Pour garantir la protection des TDS rencontrés au cours de l'enquête, ce travail de recherche s'est construit en collaboration étroite avec le Délégué à la Protection des Données (DPD) de l'Université Jean Monnet. Un Plan de Gestion des Données (PGD), une Analyse d'Impact de la Protection des Données (AIPD), une charte d'usage des données, ainsi que plusieurs déclarations au registre de traitement de l'Université Jean Monnet ont été mises en place.

Des mesures de sécurité ont été prises à chacune des étapes de la recherche, du recueil des données à leur traitement et analyse, ainsi que pour leur conservation.

- Une fiche de consentement présentant le projet et détaillant le devenir des données à chaque étape de l'enquête est soumise aux participant·es avant chaque atelier. Les participant·es sont informé·es que leurs données seront « pseudonymisées ».
- Les cartes et les enregistrements audios des ateliers sont archivés sur un dossier partagé en accès cloisonné. Des transcriptions sont générées automatiquement via un traitement local. Une relecture est ensuite effectuée par les membres de l'équipe d'analyse, chargé·es de « pseudonymiser » les transcriptions selon des règles établies en amont. Parmi ces mesures, les noms de villes sont par exemples remplacés par « grande ville » ou « ville moyenne » selon le nombre d'habitant·es. Les prénoms ou les pseudonymes sont également modifiés en essayant de préserver une cohérence avec le profil sociologique de l'individu.
- Les transcriptions anonymisées sont conservées sur un espace de stockage sécurisé et pourront être partagées sous condition après une période d'embargo permettant l'analyse par les membres de l'équipe. Les transcriptions et les cartes pourront également être archivées par une association de TDS.

Quemelles de la Discriminación

Legende

gris	report aux institutions
gris clair	report à la justice
rose	report à l'organisme public
vert	report à l'organisme
bleu	report au travail
jaune	basé sur le service de droit
rouge	basé sur le service de droit
orange	protection, solidarité
bleu clair	temporaire, urgente
bleu foncé	circulation, mobilité
gris foncé	droits

Sonno madre y padre alivianan hijos malagados por discriminación
 17mo de agosto

Que los elador no tienen miedo de comprar nuestros servicios

Esperamos que se hablen y para nosotros imparten los Servicios Totales Como personas iguales a todos y derecho a ser mejor Truente

para como no están

Discriminación por el trabajo en instituciones públicas

Trabaja buscando de establecer un ambiente inclusivo

dejar de decir que no hablan de discriminación

de paralizar los cambios

que se debe de tener un apoyo para trabajar con personas

se el trabajo al Centro de nosotros sus múltiples puntos y como todas personas están de acuerdo pero bien es caso de atención si se quiere poner con ayuda al Centro

trabaja con servicios social

deches a personas con discapacidad no permitirle entrar de espaldas

debe de ser un trabajador que sea responsable de tener una atención como cualquier otro

que la Policía nos deje trabajar tranquilos y que actúan al llamado cuando somos agredidos

deben proporcionar a la Policía del 520 con la Policía al hacer atención al Centro

Que si algunos nuestros amigos quieren ir a otros lugares como ir a la banca papando y otros cosas

tener prioridad al hablar a la policía es el momento que la necesitamos y por eso pronto atención

Trabaja dentro para nuestros hijos y familia pagar los programas que nuestros hijos terminan en la misma posición de nosotros

- debe de ser
- * Escuchados
 - * protegidos
 - * No a la descomunicación
 - * Apoyo

Cambiar la ley para poder vivir en casa entre nosotros

Tener a disposición traductores para entender las necesidades

No ser discriminados por no saber el idioma

debe de ser tener un trabajador que sea responsable de atender a personas con discapacidad

de tener un trabajador que sea responsable de atender a personas con discapacidad

Voces que necesitan ser escuchadas...